

ASSEMBLÉE NATIONALE

POUR LE PLEIN EMPLOI - (N° 1528)

AMENDEMENT

N ° AS1135

présenté par

M. Catteau, Mme Loir, Mme Lavalette, Mme Dogor-Such, Mme Mélin, Mme Levavasseur,
M. Muller, M. Taché de la Pagerie, M. Bentz, M. Frappé et M. Marchio

ARTICLE PREMIER

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.